

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Systèmes de parquets

SYSTÈMES DE PARQUETS JUNCKERS

C 1.0	Informations Générales
C 1.1	Informations Clip System
C 1.2	Description du système de lambourrage
C 1.3	Description du collage au sol en plein
	Informations prescripteur
	Instructions de pose

Fig. 1

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Les parquets massifs Junckers à usage résidentiel et commercial sont constitués de lames 2 frises de 22 mm et 14 mm, ainsi que de lames larges de 15 mm et 20,5 mm. Les parquets massifs Junckers peuvent être posés dans des pièces comprenant un système de chauffage au sol.

Toutes les lames peuvent être installées en pose flottante à l'aide du Clip System ou collées en plein. De plus, les lames de 22 mm et 20,5 mm peuvent aussi être clouées sur lambourdes/solives pour réaliser un parquet structurel.

Fig 1. Présentation du système de fiches techniques utilisées par Junckers pour ses parquets à usage résidentiel et commercial.

Note : Un descriptif complet comprend, pour chaque système, 4 fiches techniques à savoir "Informations Générales", "Description du Système", "Informations Prescripteur" et "Instructions de Pose". Un exemple de documentation complète du Clip System comprend : C 1.0 - Informations Générales, C 1.1 - Informations Clip System, C 1.1.1 - Informations prescripteur et C 1.1.2 Instructions de pose

LIMITES DE RESPONSABILITÉ

Les informations fournies dans les Fiches Techniques Junckers s'appliquent aux caractéristiques des matériaux ou des composants de construction et aux aspects fonctionnels des structures de parquet Junckers (lames incluses).

Junckers Industrier A/S décline toute responsabilité en cas d'installation ou d'utilisation non conformes du matériel.

CONDITIONS CLIMATIQUES

Les parquets massifs Junckers peuvent être posés dans des conditions d'humidité relative (HR) comprises entre 25 et 85%. Toutefois, pour minimiser son impact sur le parquet, l'humidité relative moyenne ne doit pas varier de plus de 30% sur l'année. Exemples de plages d'humidité : 25-50%, 35- 65% et 60-85% HR. De plus, l'humidité relative doit rester stable pendant de longues périodes durant l'année. L'humidité relative des bâtiments à usage commercial ou résidentiel est généralement comprise entre 35 et 65%. Nos instructions sont basées sur cette plage d'humidité. Des paramètres tels que la température de fonctionnement et la méthode de ventilation utilisée pendant l'année déterminent la capacité de maintenir le niveau d'humidité ou la nécessité de contrôle à certaines périodes. Si des écarts sont prévisibles, contactez le Service Technique Junckers.

AVANT LA POSE

Le bâtiment doit être étanche aux intempéries. Le système de chauffage doit avoir été installé et testé au préalable, et fonctionner si la pose a lieu pendant la saison de chauffage. Les éléments en béton coulé, ragréages et autres travaux susceptibles de contribuer à l'humidité du bâtiment doivent être totalement achevés avant la pose.

Avant la livraison des lames, l'humidité relative du bâtiment doit être comprise entre 35 et 65%, et la température du support doit être supérieure à 10°C, comme stipulé dans le DTU 51.1.

Classes de charge définies par la norme
ENV 1991-2-1 : 1995

Les systèmes de parquets Junckers sont prescrits d'après leur résistance aux charges réparties et ponctuelles en fonction des catégories de pièces/usages.

Catégories de surface/usage	Charge de surface (q _k) kN/m ²	Charge ponct* (Q _k) kN
A : Résidentiel, Inklus escaliers :	2,0	2,0
B : Bureaux et Industrie légère	3,0	2,0
C1 : Bâtiment accueillant Du public avec tables, Par ex institutions :	3,0	4,0
C2 : Bâtiment accueillant Du public, avec sièges fixes Par ex théâtres :	4,0	4,0
C3 : Bâtiment accueillant Du public sans sièges fixes Par ex musées, hôtels :	5,0	4,0
D1 : Zones commerciales :	5,0	4,0

*) Charge ponctuelle correspondant à une surface plane de 100 x 100 mm. Si Ø 25 mm ou 25 x 25 mm, Q_k est inférieur de 30% aux valeurs ci-dessus. → **E 6.0 Charges**

Tableau 1

POSE DU PARQUET

Les lames massives et les lames larges doivent toujours être posées immédiatement après la livraison. Ne pas ouvrir les colis avant la pose, excepté en cas de contrôle du matériel.

En cas de pose sur lambourdes, les lames doivent être clouées à tête perdue à l'aide d'un pistolet à clou ou manuellement selon la règle des 10 lames en fonction de l'humidité relative maximum prévue dans la bâtiment pendant l'année (Voir la fiche "Informations prescripteur" pour chaque méthode d'installation). En cas de collage au sol en plein, les lames doivent être installées en utilisant un espaceur d'épaisseur adéquate entre chaque lame selon la règle des 10 lames. (Voir la fiche "Informations prescripteur" pour chaque méthode d'installation).

Les parquets assemblés par ClipSystem doivent être installés en pose flottante et la taille des clips doit être déterminée en fonction de l'humidité relative maximum prévue dans le bâtiment pendant l'année.

Charges roulantes

(Chariots élévateurs, camions, échafaudages, etc.)

Charges maximales pour deux types de roues courants :



Roues à bandage caoutchouc plein

Largeur : min. 50 mm
Diamètre : min. 100 mm
Surface : caoutchouc lisse
Rigidité : Shore A 70
Charge : max. 2,5 kN/roue (250 kg/roue)



Roues pneumatiques

Largeur : min. 70 mm
Diamètre : min. 130 mm
Charge : max. 3,0 kN/roue (300 kg/roue)

RIGIDITÉ ET RÉSISTANCE À LA CHARGE

Pour que les propriétés du parquet soient satisfaisantes, ce dernier doit être suffisamment élastique tout en conservant un fléchissement acceptable pendant son utilisation. De plus, sa résistance à la charge doit être adaptée à son usage réel.

La rigidité et la résistance à la charge d'un système de parquet selon les charges réparties et ponctuelles dépendent de plusieurs facteurs. Pour les systèmes de lambourrage, par exemple, elles seront fonction du type de lame, de l'espacement des lambourdes et des cales. Tandis que pour un parquet flottant, elles seront fonction du type de lame, de la sous-couche intermédiaire et du type de sous-construction.

Les systèmes de parquet Junckers peuvent être prescrits pour les bâtiments résidentiels, les bureaux et locaux commerciaux, les lieux publics et les boutiques. Les secteurs d'application des différents systèmes de parquets sont indiqués dans les Informations prescripteur de la fiche correspondante en fonction des classes de charge de la norme ENV 1991-2-1:1995, Voir Tableau 1.

La charge ponctuelle détermine généralement les critères de rigidité et de résistance à la charge.

En cas de charges excessivement élevées (pendant des expositions par exemple), il est possible d'augmenter la résistance à la charge du parquet en le recouvrant d'un revêtement supplémentaire répartissant la charge (contreplaqué par exemple). En plus des charges décrites dans le tableau 1, d'autres charges peuvent être imposées par des équipements roulants. Les données contenues dans la fiche Informations Prescripteur indiquent les charges roulantes supportées par chaque système. Le tableau 2 indique les deux types de roues les plus courants.

Tableau 2

PROTECTION DES PARQUETS

Il n'est généralement pas nécessaire de couvrir les parquets pendant la période de construction. Toutefois, si une protection est jugée nécessaire, on utilisera du carton épais ou tout autre équipement similaire non collé sur le parquet. Dans les zones supposant de fortes charges ou particulièrement exposées (couloirs, locaux situés en rez-de-chaussée), cette protection peut être remplacée ou renforcée par des panneaux de particules durs ou tout autre matériau similaire. **Voir G 1.0.**

NETTOYAGE ET ENTRETIEN

Nettoyage quotidien avec un aspirateur ou un linge humide. Pour les surfaces importantes, il est possible d'utiliser des machines de nettoyage des sols à condition de consommer aussi peu d'eau que possible. **Voir G 1.0.**

SERVICES

Depuis plus de 80 ans, Junckers propose une large gamme de services. Notre service technique et nos commerciaux sont à votre écoute pour vous offrir leurs conseils et leurs recommandations avant, pendant et après la pose du parquet.